



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

#### AVIS PUBLIC AVANT ADOPTION

#### CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière :

**QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 18 janvier 2022 à 20 h, exceptionnellement par vidéoconférence, le conseil a donné l'avis de motion suivant :

« Avis de motion et présentation du projet de règlement par M<sup>me</sup> Cindy Paquin, pour qu'à une séance ordinaire du 8 février 2022 soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement n° 183-01-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lorrainville ».

Ce règlement est modifié puisque la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, requiert une modification au code d'éthique.

Ce projet de règlement sera présenté pour son adoption à la séance ordinaire du 8 février 2022, exceptionnellement, par vidéoconférence et à huis clos, suivant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 2, rue St-Jean-Baptiste Est à Lorrainville, aux heures et jours habituels d'ouverture.

**DONNÉ À LORRAINVILLE CE 27<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.**

Lynda Gauvin  
Directrice générale/greffière-trésorière

#### **Certificat de publication : Règlement n° 183-01-2022 Code d'éthique et de déontologie des employés de Lorrainville**

Je, soussignée, Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site web de la municipalité de Lorrainville le 27 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Lynda Gauvin  
Directrice générale/greffière-trésorière